

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 38 (2001)  
**Heft:** 1473

**Rubrik:** Vu dans "La Gazette"

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Un protocole pour la défense et la protection des femmes

Un texte nouveau des Nations Unies vient de paraître, riche de promesses. Il s'agit du «Protocole facultatif à la convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes». La Convention a été adoptée en 1979. Elle prévoit que chaque Etat est tenu de soumettre périodiquement au comité responsable de l'application de la Convention un rapport sur ses actions dans ce domaine. Autant dire que cet accord adopté par 167 Etats n'est guère contraignant et qu'il

constitue avant tout une déclaration d'intention.

Il en va tout à fait différemment avec le protocole facultatif, dont le nom indique bien qu'il ne s'impose pas de manière impérative aux Etats signataires de la Convention, entrée en vigueur le 20 décembre 2000. Ce protocole prévoit la possibilité de recours présentés par des particuliers ou des groupes de particuliers lorsque ceux-ci ont épuisé toutes les voies juridiques dans leur pays. Si le comité déclare le recours recevable, l'Etat mis en cause

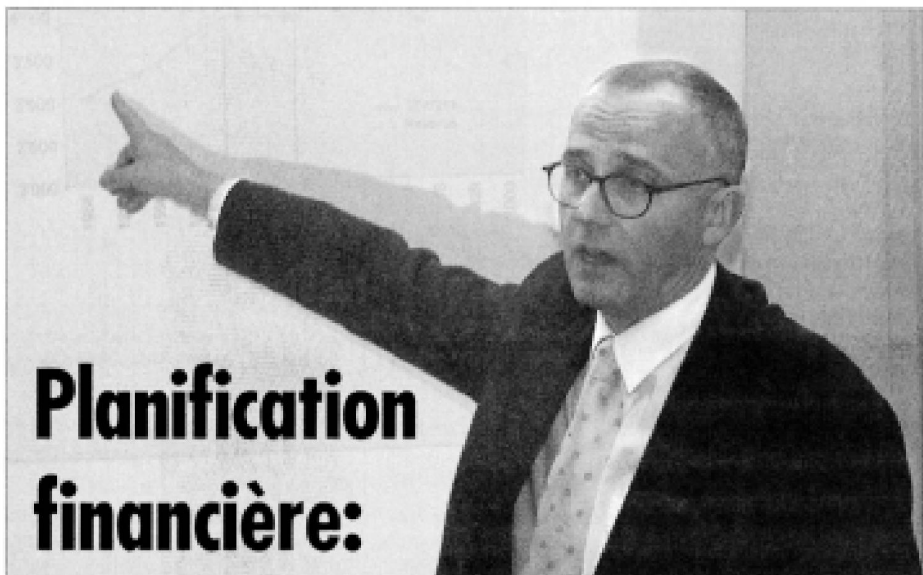
dispose de six mois pour fournir une réponse. Ensuite le comité, après avoir examiné l'affaire à huis clos, transmet ses recommandations aux parties.

Le comité dispose également de la possibilité d'ouvrir une enquête en cas de violation grave des droits de la femme et peut envoyer ses membres effectuer une investigation sur place. Deux gros bémols toutefois: une femme doit être citoyenne d'un Etat partie à la convention pour introduire un recours et le dit pays peut se soustraire à une enquête sur

simple déclaration de sa part.

Les limitations sont importantes, mais la simple existence de ce protocole facultatif constitue un moyen de pression, au moins médiatique, y compris sur les Etats non-signataires, pour peu que les mouvements de femmes sachent en jouer. Ce n'est bien sûr pas un hasard si des pays très peu portés sur les droits de la femme comme l'Iran et l'Afghanistan ne l'ont pas signé. La Suisse non plus d'ailleurs, mais nous ne sommes pas membre de l'ONU, il est vrai... *jg*

## Vu dans «La Gazette»



«Faisons avec ce que nous avons»

Eclat de rire chez les fonctionnaires vaudois en découvrant la une de *La Gazette, journal de la fonction publique*.

Un portrait du conseiller d'Etat Charles Favre présentant la nouvelle planification financière était légendé «Faisons avec ce que nous avons». C'est bien là le problème.

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jean-Daniel Delley (jd)**

Rédaction:  
**Géraldine Savary (gs)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Pierre Imhof (pi), Charles-F. Pochon (cfp)**

Forum:  
**Thierry Charollais**

Composition et maquette:  
**Géraldine Savary**

Responsable administratif:  
**Marco Danesi**

Impression:  
**Ruckstuhl SA, Renens**

Abonnement annuel: 100 francs  
Étudiants, apprentis: 60 francs  
@abonnement e-mail: 80 francs  
Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1,  
case postale 2612  
1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10  
Télécopie: 021/312 80 40  
E-mail: [domaine.public@span.ch](mailto:domaine.public@span.ch)  
CCP: 10-15527-9

Site: [www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)